

MAIRIE DE LÉCHELLECOMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 AVRIL 2016

présents : MM. Mmes., PAGET G.J., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., KALUZNY S., DAMANDE JC, BROUCK G., MICHEL B., EL GHAZI B., GUILLIER J
absents excusés : ANDRIEU JL

Délibérations**Ⓢ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE****Fonctionnement**

✓ Dépenses :	329 130.72 €	
✓ Recettes :	367 835.47 €	Excédent de clôture : 38 704.75 €

Investissement

✓ Dépenses :	47 865.13 €	
✓ Recettes :	43 190.42 €	Déficit de clôture : - 4 674.71 €

Ⓢ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 de la commune.**Ⓢ AFFECTATION du résultat de 2015 de la commune :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2015	200 920.74 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	35 375.61 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	165 545.13 €

Ⓢ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'EAU & ASSAINISSEMENT**Fonctionnement**

✓ Dépenses :	13 377.04 €	
✓ Recettes :	17 369.21 €	Excédent de clôture : 3 992.17 €

Investissement

✓ Dépenses :	19 480.09 €	
✓ Recettes :	53 690.52 €	Excédent de clôture : 34 210.43 €

Ⓢ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 de l'eau & assainissement.**Ⓢ AFFECTATION du résultat de 2015 de l'eau & assainissement. :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2015	14 268.49 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	14 268.49 €

Ⓢ APPROBATION du budget général 2016

Le budget général de la commune est équilibré à 920 000 €

▪ pour la section de fonctionnement à	535 000 €
▪ pour la section d'investissement à	385 000 €

Ⓢ APPROBATION du budget de l'eau & assainissement 2016

Le budget général de l'eau & assainissement est équilibré à 96 000€

▪ pour la section de fonctionnement à	29 000 €
▪ pour la section d'investissement à	67 000 €

Ⓢ VOTE DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2016

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2016 :

▪ Taxe d'habitation	7.87 %
▪ Taxe foncière	12.35 %
▪ Taxe foncière non bâti	21.38 %

Total des ressources 133 720 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2016.

Ⓢ FIXATION DU PRIX DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR LE PRIX DE L'EAULe Conseil Municipal décide de fixer la part communale afférente au prix de l'eau de 0,70 €/m³ à 1.20€/m³.**Ⓢ CHOIX DES CANDIDATS POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal a suivi l'avis de la commission d'appel d'offres pour choisir le candidat VERDI.

Ⓢ DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Il est adopté la proposition de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade des Adjoints Techniques à 100%.

Ⓢ ADHESION AU NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Au SDESM pour une durée de 4 ans. (2016-2020)

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 11 avril 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 11 avril 2016

Le Maire,